

Strasbourg, 8 octobre 2024

EPAS(2024)34

ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT
(APES)

STRATÉGIE 2024-2025

Contenu

INTRODUCTION.....	2
Contexte.....	2
Structure de l'APES (au sein de la Division Sport).....	2
Stratégie de l'APES : 2024-2025.....	5
Objectif stratégique 1 – Aboutir à un sport accessible à tous.....	6
Objectif stratégique 2 - Promouvoir et mettre en œuvre la Charte européenne du sport (CES).....	8
Objectif stratégique 3 - Elargir l'APES en termes d'adhésion et de visibilité.....	10
Objectif stratégique 4 – Soutenir un sport fondé sur des valeurs et l'intégrité du sport.....	13
Annexe - Exemples de réalisations.....	15
Servir de plateforme unique d'échange entre les différentes parties prenantes.....	15
Action normative : recommandations et conventions.....	15
Préparation de matériels de visibilité.....	15

INTRODUCTION

Contexte

Le 11 mai 2007, le Conseil de l'Europe a adopté la résolution [CM/Res\(2007\)8](#) instituant l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) afin de créer un nouveau cadre de coopération paneuropéenne dans le domaine du sport dans le but de relever les défis auxquels le sport est confronté en Europe et au-delà.

S'appuyant sur plus de cinquante ans d'expérience du Conseil de l'Europe dans ce domaine, l'APES offre une plate-forme de coopération intergouvernementale en matière de sport entre les autorités publiques de ses [41 États membres](#). L'APES encourage le dialogue entre les autorités publiques, les fédérations sportives et d'autres ONG, en particulier au moyen de son Comité consultatif qui comprend 30 organisations sportives. Cela contribue à une meilleure gouvernance, dans le but de rendre le sport plus [éthique](#), plus [inclusif](#) et plus [sûr](#) (les trois piliers du travail de l'APES), conformément à la [Charte européenne du sport \(CES\)](#), qui sous-tend l'ensemble du travail du Conseil de l'Europe dans ce domaine et en particulier celui de l'APES. Certaines des principales réalisations de l'APES à ce jour sont présentées à l'annexe I.

Structure de l'APES (au sein de la Division Sport)

L'APES dispose de trois organes statutaires :

- un [comité de direction \(CD\)](#), composé de représentants des autorités publiques compétentes en matière de sport [des 41 États membres](#) ;
- un [comité consultatif \(CC\)](#), composé de 30 organisations sportives; et
- un [Comité statutaire \(CS\)](#) composé des représentants permanents des 41 États membres auprès du Conseil de l'Europe.

L'APES dispose également de deux organes non statutaires :

- le [réseau des magistrats et procureurs responsables du sport \(Réseau MARS\)](#) ; et
- le [groupe d'experts internationaux sur un sport sûr](#).

Le Secrétariat de l'APES est basé au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg et veille à ce que le programme d'activités de l'APES soit mis en œuvre, les résultats présentés et évalués.

Le Secrétariat soutient tous les organes statutaires et non statutaires et travaille en étroite collaboration avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe actifs dans le domaine du sport et dans des domaines thématiques connexes, en particulier les équipes des Conventions relatives au sport et des projets conjoints, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), l'Unité Orientation Sexuelle, Identité et Expression de Genre, et Caractéristiques Sexuelles (SOGIESC), la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), la Division de l'égalité de genre, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, le Représentant spécial du Secrétaire général sur les migrations et les réfugiés, la Conférence des OING (CINGO).

La Division Sport - Actions complémentaires

L'APES travaille en étroite collaboration avec les autres équipes de la Division Sport, y compris des conventions relatives au sport :

- la [Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors de manifestations sportives](#) (également connue sous le nom de [convention de Saint-Denis](#)) ;

- la [Convention sur la manipulation de compétitions sportives](#) (également connue sous le nom de **convention de Macolin**) ; et
- la [Convention contre le dopage](#).

L'APES travaille également en étroite collaboration avec les équipes gérant les projets conjoints entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe :

- [Combattre le discours de haine dans le sport - #SportsRespect](#) (1 janvier 2022 - 30 juin 2024), qui vise à combattre le discours de haine dans le sport en fournissant une assistance technique aux autorités publiques des États partenaires du projet et aux autres parties prenantes du sport (pratiquants, arbitres, coaches, fans) pour élaborer des stratégies globales en ayant toujours les droits humains en toile de fond ;
- [All In Plus : promouvoir une plus grande égalité entre les hommes et les femmes dans le sport](#) (1 mars 2023-28 février 2025), dont le but est de mettre en évidence les avantages d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans le sport par la collecte de données, l'éducation aux médias et le partage d'une bibliothèque de bonnes pratiques. Le projet veille notamment à ce que la relative invisibilité des femmes dans le sport et le manque de sensibilisation au déséquilibre entre les genres dans le sport et aux questions connexes soient clairement mis en évidence ;
- [Balance S4 : renforcement des piliers Sécurité et Services de la Convention de Saint-Denis](#) (janvier 2024 - septembre 2025), qui vise à soutenir les États membres du Conseil de l'Europe dans le renforcement de la mise en œuvre des piliers Sécurité et Services de la Convention de Saint-Denis au niveau national, afin d'atteindre un juste équilibre avec le pilier Sûreté.

Documents-cadres servant de base à la stratégie 2024-2025 de l'APES

Lors de la définition des objectifs stratégiques clés pour 2024-2025, les documents de référence suivants ont été pris en considération :

1. [La Charte européenne du sport](#) (CES), qui est à la base de tous les travaux de l'APES et du Conseil de l'Europe dans le domaine du sport et promeut un sport fondé sur des valeurs, le sport pour tous, le sport multipartite et les droits humains dans et par le sport. La CES fournit également une définition holistique de l'intégrité du sport, dans ses dimensions personnelle, compétitive et organisationnelle, qui sert de fondement aux travaux de l'APES dans ce domaine. L'article 2 de la CES définit le « sport » et le champ d'application de la Charte comme suit : « 1. Aux fins de la présente charte, on entend par « sport » toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif le maintien ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition à tous niveaux. 2. La présente charte met en évidence les caractéristiques communes d'un cadre sportif européen, considéré par le mouvement sportif comme le modèle sportif européen, et de son organisation, et donne aux États membres du Conseil de l'Europe des orientations générales pour affiner la législation ou les autres politiques en vigueur et pour mettre au point un cadre global pour le sport. Elle a été précisée et complétée par des normes juridiquement contraignantes... »
2. [Le Programme d'activités 2024-2027](#) du Conseil de l'Europe ; il fournit des indicateurs qui concernent l'ensemble de la Division Sport en termes de résultats et encourage les actions complémentaires entre l'APES et les Conventions relatives au sport. Les indicateurs pertinents spécifiques à l'APES ont été extraits et inclus dans les quatre objectifs stratégiques. Les

[principes de Reykjavik pour la démocratie](#) ont également été pris en considération, notamment en ce qui concerne la lutte contre la corruption, la promotion de l'intégrité et de la liberté d'expression et la collaboration avec la société civile.

3. [Les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe dans le sport pour 2022-2025.](#)
4. [La Déclaration du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur l'intégrité du sport](#), qui a été adoptée le 27 septembre 2023 et invite les États membres et les organisations sportives à « promouvoir la transparence, la responsabilité, la démocratie et le comportement éthique dans le sport, y compris la mise en place de systèmes de gouvernance solides, de politiques en matière de conflits d'intérêts, de mécanismes de protection des lanceurs d'alerte, d'enquêtes et de poursuites efficaces en cas de corruption, de manipulation de compétitions, de violence et d'autres violations des droits de l'homme et de l'État de droit dans le contexte du sport. »
5. L'« **Étude de l'impact et du potentiel des travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine du sport** », réalisée par Mainlevel Consulting en 2023, qui a conclu que l'un des plus grands défis au sein de l'APES et de la Division Sport au sens large était le **manque de sensibilisation des parties prenantes** aux normes et au rôle du Conseil de l'Europe.

L'étude a également montré qu'au niveau national, la coopération avec l'APES avait particulièrement contribué à la réalisation des objectifs suivants :

- renforcer les capacités, les connaissances et l'expertise ;
- améliorer la gouvernance du sport ; et
- promouvoir la coopération interinstitutionnelle.

Cela confirme la nécessité d'une **collaboration permanente** avec l'APES **au niveau national** dans le cadre des différents objectifs stratégiques. L'étude a également permis de définir des mesures pour lesquelles les différents acteurs considèrent que le soutien de l'APES pourrait être particulièrement utile à l'avenir :

- développer des réseaux internationaux de spécialistes ;
- fournir une expertise pour l'élaboration de stratégies globales au niveaux national/local ;
- développer et promouvoir des outils de formation dans différentes langues ;
- suivre la mise en œuvre des normes existantes.

Stratégie de l'APES : 2024-2025

Les quatre objectifs stratégiques 2024-2025 s'appuient sur la structure de travail et les documents-cadres susmentionnés :

Objectif 1 – A aboutir à un sport accessible à tous

L'APES s'efforce de faire du droit au sport pour tous une réalité, maximisant ainsi les avantages sociaux, éducatifs, récréatifs, culturels, sanitaires et économiques du sport et, à terme, rendant nos sociétés plus inclusives, plus fortes et plus saines.

Objectif 2 – P romouvoir et mettre en œuvre la Charte européenne du sport

L'APES soutiendra les parties prenantes du sport à mettre en œuvre la Charte européenne du sport, qui constitue l'orientation la plus avancée destinée aux gouvernements dans la conception et la mise en œuvre de cadres juridiques et politiques pour le sport.

Objectif 3 – E largir l'APES en termes d'adhésion et de visibilité

L'attractivité de l'APES augmentera la richesse et la diversité de son travail, en améliorant sa qualité et son impact et en pérennisant son action.

Objectif 4 – S outenir un sport fondé sur des valeurs et l'intégrité du sport

L'APES s'engage à continuer à protéger l'intégrité du sport et à promouvoir un sport fondé sur les valeurs sur lesquelles reposent ses fondements, en tant que vecteur inégalé des droits humains et des principes et valeurs démocratiques.

Objectif stratégique 1 – Aboutir à un sport accessible à tous

Pourquoi ?

Le rôle du sport dans nos sociétés modernes est essentiel, compte tenu de ses fonctions sociales, éducatives, récréatives, culturelles, économiques et de promotion de la santé. Par conséquent, plus il sera pratiqué et accessible, plus nos sociétés deviendront inclusives, fortes et saines.

Comment ?

L'APES atteindra cet objectif stratégique en

- a. **menant un travail de collaboration sur l'égalité de genre dans le sport**, y compris en :
 - **réalisant un travail transversal d'intégration de la dimension de genre** en collaboration avec la Division de l'égalité de genre du Conseil de l'Europe, le GREVIO (Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) et la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), ainsi qu'avec d'autres secteurs travaillant dans ce domaine ;
 - **soutenant les Rapporteuses et Rapporteurs pour l'égalité de genre du Comité de direction et du Comité consultatif** dans leur promotion du travail de l'APES en matière d'égalité de genre ;
 - **servant de point focal en collaboration avec le groupe de travail européen sur le sport** (EWG) coordonné par ENGSO ;
 - proposant d'être le coordinateur central des travaux du **groupe de travail international (GTI) sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport**, notamment en représentant le GTI au niveau paneuropéen ;
 - **menant une collaboration permanente avec des organismes travaillant dans ces domaines, notamment l'UNESCO pour la lutte contre la violence fondée sur le genre dans le sport, l'EIGE (Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes) pour la collecte de données et l'Observatoire mondial de l'égalité entre les hommes et les femmes et du sport (GO) ;**
 - **menant une collaboration étroite avec le projet conjoint UE-CdE All In Plus de la Division Sport : promouvoir une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans le sport ;**
 - **mettant l'accent sur l'égalité de genre dans le cadre de la 18e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport (10 octobre 2024), en partenariat avec les autorités portugaises sur le thème « les femmes et le leadership dans le sport et le rôle des alliés masculins » ;**
 - coordonnant des **tables rondes matinales annuelles à l'occasion de la Journée internationale de la femme ;**

- organisant d'autres **sessions de formation et webinaires** sur une base ad hoc et conformément aux conclusions du projet conjoint All In Plus.

b. promouvant la diversité dans le sport, notamment en

- publiant une **boîte à outils éducative et une étude sur « les droits humains des sportifs/sportives transgenres et intersexes »** d'ici à la fin 2024 et en organisant un **atelier de suivi** ;
- continuant à travailler sur **l'inclusion des migrants et des réfugiés dans et par le sport (y compris en préparant un manuel, en révisant la plateforme en ligne et en collaborant avec des organisations partenaires, notamment l'ISCA - Association internationale du sport et de la culture) - d'ici à la fin de l'année 2025** ;
- organisant une **conférence sur la diversité de l'APES en 2025** sur « Le sport et les défis intergénérationnels, pour les jeunes et les seniors ».

c. assurant la continuité des carrières sportives : les doubles projets

Lors de la 18e conférence ministérielle, **une session de réflexion sera organisée sur les doubles projets** (10 octobre 2024) en collaboration avec les autorités portugaises et les organisations partenaires, notamment l'EAS (European Athlete as Student).

d. promouvant l'anti-discrimination dans le sport

À partir de fin février 2025 et sur la base des conclusions et des recommandations du rapport analytique du projet conjoint UE-CdE All In Plus, des résultats des échanges lors de la session thématique de la 18e conférence ministérielle sur l'égalité de genre (10 octobre 2024), et conformément à la [stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité de genre pour 2024-2029](#), l'APES **définira plus précisément son positionnement par rapport à ses travaux en matière de lutte contre la discrimination et d'égalité de genre** dans le domaine du sport, comme indiqué plus haut.

Objectif stratégique 2 – Promouvoir et mettre en œuvre la Charte européenne du sport (CES)

Pourquoi ?

La Charte européenne du sport (CES) constitue l'orientation la plus avancée pour les gouvernements dans la conception et la mise en œuvre de cadres juridiques et politiques dans le sport. En tant qu'épine dorsale du développement politique, elle devrait être promue et mise en œuvre au niveau national, régional et du sport de masse dans tous les États membres de l'APES, par le biais des organisations sportives du Comité consultatif et au-delà.

Comment ?

L'APES atteindra cet objectif en :

- a. **partageant des informations sur la nouvelle méthodologie** qui a été préparée par le groupe de travail sur la CES afin de renforcer et d'améliorer la mise en œuvre de la Charte dans les États membres ;
- b. **organisant des visites de soutien et de suivi** trois fois par an sur la base d'un questionnaire préparé par le groupe de travail sur la CES. Les visites déboucheront sur la préparation de fiches d'information par pays et d'un rapport à l'État membre. Une plateforme en ligne avec les résultats du questionnaire sera également préparée ;
- c. **lançant un appel à l'action** parmi les membres du Comité de direction et du Comité consultatif, les invitant à s'approprier ce premier objectif stratégique et à en être des acteurs clefs :
 - en les invitant à participer à ces visites (Comité de direction et Comité consultatif) ;
 - en encourageant leurs pays à accueillir des visites (Comité de direction) ;
 - en leur demandant de partager et de promouvoir les initiatives en matière de bonnes pratiques (Comité de direction et Comité consultatif) ;
 - en jouant le rôle d'ambassadeurs lors de conférences et d'autres événements afin de garantir une forte visibilité de la CES et des valeurs qu'elle défend, à savoir :
 - une définition large du sport,
 - le sport pour tous,
 - le sport fondé sur des valeurs :
 - l'éducation aux valeurs par l'éthique sportive,
 - l'intégrité,
 - la durabilité,
 - les droits humains dans et par le sport,
 - le sport de haut niveau et le sport professionnel,
 - le sport multipartite.

Le sport multipartite est un élément essentiel de la CES, qui stipule dans la section B que :

« Article 3 – Pouvoirs publics

1. Le rôle des pouvoirs publics est essentiellement complémentaire à l'action du mouvement sportif et du secteur des entreprises. Les pouvoirs publics définissent les conditions-cadres et, le cas échéant, les obligations juridiques qui sont nécessaires au développement du sport. Dans l'élaboration

et l'administration des politiques sportives, les pouvoirs publics devraient poursuivre les objectifs de la présente charte et démontrer qu'ils accordent une grande priorité au respect de l'État de droit et des principes de bonne gouvernance. »

et dans l'Article 4 – Mouvement sportif

1. Le mouvement sportif, qui comprend des organisations sportives non gouvernementales, des organisations à but non lucratif, est le principal partenaire des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des politiques sportives. Ses organisations sont tenues de respecter les exigences et les limites qui leur sont imposées par la législation en conformité avec les normes internationales. »

Cet appel à l'action sera réitéré lors des sessions plénières de l'APES avec le Comité de Direction et le Comité consultatif et lors de la 18^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport.

Du matériel de sensibilisation sera fourni pour soutenir la promotion de la CES, notamment :

- une page internet dédiée,
- un large éventail de versions linguistiques de la CES,
- une série de 10 fiches d'information,
- une courte vidéo (qui sera diffusée lors de la 18^e conférence ministérielle, du 8 au 10 octobre 2024),
- un espace MyCloud pour partager des exemples de bonnes pratiques entre le Comité de direction et le Comité consultatif.

Objectif stratégique 3 – Elargir l'APES en termes d'adhésion et de visibilité

I - ADHÉSION

Pourquoi ?

La composition riche et diversifiée de l'APES est déterminante pour la qualité et l'impact de son travail et la durabilité de son action.

Comment ?

Extension aux États membres du CdE

Encourager les États membres du CdE qui ne font pas encore partie de l'APES à y adhérer, notamment l'Allemagne et l'Espagne, devrait être une priorité en 2024-2025, en particulier compte tenu de l'adhésion récente du Danemark (1er avril 2024) et de l'Irlande (15 mai 2024).

Les représentants du Comité de direction qui font partie du groupe de travail de l'UE sur le sport pourraient encourager les États membres de l'UE qui ne sont pas encore membres de l'APES à y adhérer. Diverses manifestations au niveau de l'UE pourraient être l'occasion de présenter l'APES et d'encourager les États membres de l'UE qui ne sont pas encore membres de l'APES à y adhérer.

Les réunions ouvertes du comité statutaire de l'APES, telles que celle qui s'est tenue en décembre 2023, peuvent contribuer à offrir la possibilité à d'autres États membres du Conseil de l'Europe non-membres de l'APES, tels que le Royaume-Uni, de se joindre à l'accord partiel.

Extension au-delà des États membres Conseil de l'Europe

Compte tenu de la nature mondiale du travail de l'APES et de la possibilité de l'étendre en raison du statut d'accord partiel élargi, il est logique de tendre la main à d'autres partenaires à travers le monde. Les régions suivantes pourraient constituer des cibles idéales :

- la région méditerranéenne au sens large (Algérie, Tunisie, etc.) - qui travaille déjà en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe,
- les territoires anglophones tels que la Nouvelle-Zélande et l'Australie,
- les pays intéressés du Moyen-Orient,
- les pays d'Amérique latine, suite à la conférence régionale tenue en Argentine sur [« la préservation de l'intégrité du sport par la lutte contre la manipulation des compétitions : focus sur la Convention de Macolin en Amérique latine »](#) - 18 avril 2024)

Les événements organisés en marge des conférences internationales telles que MINEPS pourraient être l'occasion d'encourager de nouveaux pays à adhérer à l'accord partiel.

II - VISIBILITÉ

Pourquoi ?

L'APES, en tant que marque, manque de visibilité et doit s'assurer qu'il est reconnu pour son travail important en matière d'orientation politique.

Comment ?

a. **L'APES dispose d'un certain nombre d'arguments de « vente » uniques** que le Comité de direction, le Comité consultatif, le Comité statutaire et le Secrétariat, ainsi que d'autres personnes travaillant en étroite collaboration avec l'APES, peuvent mettre en avant pour mieux faire connaître ses travaux :

- **L'APES est un laboratoire à idées** qui génère un contenu politique innovant et élabore des normes dans le domaine du sport et des droits humains, en s'appuyant sur le savoir-faire de son infrastructure multipartite d'acteurs clés et en proposant des changements dans le secteur conformément aux valeurs de la CES.

L'APES est à l'*avant-garde* des tendances et des défis en matière de politiques du sport, et a été à l'origine de nombreux instruments juridiques novateurs depuis sa création, ayant permis d'influer sur les politiques nationales.

- **L'APES offre une assistance technique** (coopération et renforcement des capacités) pour améliorer les connaissances et les capacités de mise en œuvre des politiques sportives en facilitant un dialogue constructif et un changement positif avec les parties prenantes du sport aux niveaux international, européen et régional.

L'APES propose un large éventail de livrables en matière de renforcement des capacités, notamment :

- o des feuilles de route au niveau national dans le domaine d'un sport sûr,
 - o des fiches nationales et profils pays liés à la Charte européenne du Sport,
 - o des cours et matériels de formation ;
 - o une source d'informations sur les bonnes pratiques au moyen du nouvel espace partagé MyCloud (accessible aux représentants du Comité de direction et du Comité consultatif) et du site Internet de l'APES,
 - o des boîtes à outils pédagogiques (par exemple sur la protection et la promotion des droits humains des athlètes),
 - o études et rapports (qui peuvent être largement utilisés par les parties prenantes).
- **L'APES est un label d'excellence** en termes de création de contenu sur la politique du sport et de soutien aux États membres, aux organisations sportives de terrain et à d'autres acteurs du sport, sur la manière de mettre en œuvre les bonnes pratiques et d'acquérir un savoir-faire dans le domaine de la politique du sport.
 - **L'APES travaille de manière transversale en coopérant au sein du Conseil de l'Europe**, assurant ainsi la mise en commun de l'expertise de différents secteurs et rassemblant ensuite les activités de sensibilisation et les ressources. Les forums sur les droits humains en sont un exemple (de nombreux représentants de l'ensemble du CdE y participent, notamment ceux de la CEDH, de l'ECRI et des conventions relatives au sport).
 - **L'APES travaille en collaboration avec de nombreuses organisations clés**, dont l'UNESCO, d'autres entités des Nations unies, le Commonwealth, la Commission européenne, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Union européenne de radio-télévision (UER) et d'autres organismes sportifs internationaux dont le Comité international olympique (CIO), la

FIFA et l'UEFA, pour n'en citer que quelques-uns. Cela permet à l'APES de jouer un rôle **central de coordination** dans certains domaines et de renforcer sa position en tant que **pôle d'idées** et **label d'excellence en matière de coopération**.

- **L'APES a un fort potentiel de communication.** Ses principaux domaines de travail sont très visibles et il existe donc un fort potentiel de visibilité pour cet accord partiel élargi du Conseil de l'Europe et, par effet d'entraînement, pour le Conseil de l'Europe lui-même.

Cela signifie que toute manifestation ad hoc liée à des événements de haut niveau - par exemple les Jeux olympiques de Paris 2024 et la campagne de médias sociaux qui y est associée - ne manquera pas de susciter un grand intérêt et devrait être envisagée comme un moyen d'améliorer la visibilité de l'APES.

b. L'APES dispose également d'un certain nombre d'outils de visibilité qui peuvent être utilisés pour promouvoir son travail :

- une **série de fiches d'information** dans des domaines-clés : APES, Charte européenne du Sport, droits humains, sport pour tous, protection dans le sport, éducation, migrants et réfugiés, durabilité, égalité de genre et intégrité ;
- un **site internet** en constante évolution qui comprend le dernier calendrier des activités et d'autres informations sur le travail de l'APES ;
- une **campagne de promotion liée aux 33^e Jeux olympiques d'été et aux 17^e Jeux paralympiques (2024)** comprenant la création de dix panneaux vecteurs de messages comprenant des visuels ; un panneau sera utilisé chaque semaine comme slogan pendant la période de dix semaines et sera également partagé via les médias sociaux. D'autres événements parallèles et outils de communication seront déployés tout au long de cette période ;
- **les prochaines vidéos sur la Charte européenne du Sport** (disponibles en octobre 2024) et le projet « **Donnons de la voix** » (disponibles en septembre 2024) ;
- **la création permanente de contenu pour les médias sociaux**, qui peut être **retweeté depuis X (@Coe_Sports)**, **des enregistrements sur Facebook** à partir de la **page principale du Conseil de l'Europe**, **des nouvelles sur le site principal de l'APES**. Utilisation du **hashtag #COE4Sport** pour tous les tweets et nouvelles sur les médias sociaux ;
- une série de **publications**, d'**outils pédagogiques** (dont un sur la promotion et la protection des droits humains des athlètes transgenres et intersexes), d'**études** (dont un livre blanc sur la durabilité sociale et le sport commandé par l'APES et préparé par le Mulier Instituut - disponible d'ici fin 2024), de **brochures** et d'autres documents à partager en tant qu'exemples de bonnes pratiques.

Objectif stratégique 4 – Soutenir un sport fondé sur des valeurs et l'intégrité du sport

Pourquoi ?

En tant que composante majeure de la société, le sport est au cœur des communautés et rassemble les gens autour de valeurs telles que le respect, l'égalité et l'équité, et constitue donc un excellent vecteur et outil de promotion des droits humains et des principes et valeurs démocratiques. Mais le sport est confronté à des menaces complexes et en constante évolution (telles que le dopage, la violence lors de manifestations sportives, la manipulation de compétitions, la corruption et les violations des droits humains) qui peuvent saper la confiance de la société à son égard et l'exposer de plus en plus à des violations des droits humains et à des atteintes à l'État de droit.

Pour préserver l'intégrité du sport, il faut coordonner et renforcer l'accent mis sur l'éducation et la mise en œuvre des normes applicables par les autorités compétentes.

Comment ?

Un certain nombre de projets et d'initiatives permettent à l'APES d'atteindre cet objectif, à savoir

- **Donnons de la voix** : ce projet protège les enfants dans le sport en cherchant à éliminer toutes les formes d'abus et de violence à leur encontre. Il fournit une assistance technique, des ressources et du matériel pour soutenir les autorités publiques responsables du sport et les organisations sportives dans leurs efforts pour rendre le sport plus sûr et aide les acteurs du domaine à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de protection des enfants, des campagnes de sensibilisation et des formations pour les parties prenantes concernées. Il veille à ce que les enfants bénéficient d'un environnement sportif plus sûr, plus positif et plus responsabilisant. La **collecte de fonds pour le projet s'inscrit** dans le cadre d'un travail stratégique permanent visant à garantir un impact continu.
- Le **Pool d'experts internationaux sur un sport sûr** : il se réunit chaque année pour une réunion technique restreinte suivie d'un webinaire public. Il offre :
 - un espace partagé pour partager les bonnes pratiques ;
 - une analyse consultative des zones de travail à venir afin d'éviter les chevauchements et les répétitions ;
 - la préparation d'un glossaire et d'autres documents.
- le **Forum sur le sport et les droits humains** : l'édition 2025 se concentrera sur les risques pour la santé liés au sport ;
- le **Réseau MARS (Réseau des magistrats/procureurs responsables du sport)** : ce réseau fait le lien entre le pouvoir judiciaire et les domaines liés à l'intégrité du sport dans toute l'Europe et au-delà. Il renforce la coopération internationale et l'échange d'informations dans le domaine de la protection de l'intégrité du sport. Des réunions plénières annuelles sont organisées et le Bureau se réunit en ligne tous les deux mois pour examiner les menaces et les défis qui pèsent sur l'intégrité du sport ;
- la **18e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport** (Porto, Portugal, 8-10 octobre 2024) : cette conférence biennale se concentrera sur la « **gouvernance collaborative** et la « **bonne gouvernance** ». Une résolution intitulée « Les gouvernances du

sport : soutenir une nouvelle approche à la hauteur de son importance sociétale » sera adoptée ultérieurement pour guider le travail de l'APES et des États membres dans ces domaines. La conférence célébrera également le dixième anniversaire de la [Convention de Macolin](#) (Convention sur la manipulation de compétitions sportives), qui avait été préparée par l'APES.

- la promotion de l'**éducation aux droits humains dans et par le sport** : des ateliers éducatifs sont organisés par l'APES, par exemple [en avril 2024 avec l'équipe nationale ukrainienne de hockey sur glace des moins de 18 ans](#). Cet atelier s'est concentré sur la Charte européenne du sport en tant qu'outil de promotion de l'égalité et de la lutte contre la discrimination dans le sport. L'APES contribue également à l'éducation aux droits humains dans le sport par le biais du [programme de formation](#) en ligne du Conseil de l'Europe sur l'éducation aux droits humains pour les professionnels du droit ([HELP](#)) ;
- la **base de données sur les cas présumés de corruption dans le sport (DACCS)** : cette base de données permettant la compilation des cas de corruption répertoriés depuis 2017 sera disponible fin 2025 ;
- les **[lignes directrices sur l'intégrité du sport](#)** (conformément au Plan d'Action 3 de Kazan, MINEPS, et pour lequel la coordination initiale a été assurée par l'APES) ; et
- le **[cadre de référence IPACS sur la bonne gouvernance](#)** (dont la coordination a été assurée par l'APES) : une **collaboration continue avec le Comité international olympique (CIO) sera mise en place** pour assurer le suivi et la mise en œuvre de ces critères de référence tout au long de la période 2024-2025.

Annexe 1 - Exemples de réalisations

Servir de plateforme unique d'échange entre les différentes parties prenantes

L'APES soutient le multi-partenariat dans le sport tel qu'il est défini dans la Charte européenne du sport. L'un des moyens d'y parvenir est de mettre en place différents forums d'échanges et de coopération au niveau international. Il s'agit notamment de :

- la *conférence bisannuelle du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport*,
- la *conférence bisannuelle de l'APES sur la diversité*,
- *des tables rondes, dont un petit-déjeuner annuel consacré à l'égalité de genre dans le sport*,
- *les réunions plénières annuelles et les réunions du comité statutaire*,
- *les forums sur le sport et les droits humains*,
- *des webinaires, et*
- *d'autres événements.*

Action normative : recommandations et conventions

L'APES a supervisé la préparation et la rédaction d'un large éventail de recommandations et de conventions, réunissant des experts pour rédiger puis fournir des cadres juridiques pour la politique en matière de sport dans les États. Ces textes sont ensuite adoptés par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe :

- [*Recommandation CM/Rec\(2021\)5 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la Charte européenne du sport révisée*](#)
- [*Recommandation CM/Rec\(2021\)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les arts martiaux et les activités de combat extrêmes*](#)
- [*Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion de la bonne gouvernance dans le sport et son exposé des motifs*](#)
- [*Recommandation CM/Rec\(2015\)2 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport*](#)
- [*Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives*](#)

Pour une liste complète, voir : [Textes adoptés sur les politiques du sport - Sport \(coe.int\)](#)

Préparation de matériels de visibilité

Manuels et autres supports de communication

L'APES a également produit et préparé un large éventail de manuels et d'autres supports de communication pour assurer le partage et la promotion des meilleures pratiques dans le sport, en particulier dans le cadre de ses trois piliers que sont le **sport sûr**, le **sport éthique** et le **sport inclusif**.

Voir [Publications - Sport \(coe.int\)](#)

Il a également produit un large éventail de matériel de visibilité mettant en valeur son travail : [Multimédia - Sport \(coe.int\)](#) et [Matériel de visibilité - Sport \(coe.int\)](#)